

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 6 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 DASCO 17 Subventions (16.700 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville dans le 18e arrondissement et conventions avec les associations « Paris Basket 18e », « la Sierra Prod » et « Les Petits Débrouillards Ile-de-France ».

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 juin 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à diverses associations au titre de la Politique de la Ville pour des actions dans le 18e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 18 juin 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association 4 à 4 dix-huit, 14 rue du Simplon (18e) (11945), (dossier n° 2018-04452) pour une action intitulée « Ateliers culturels, artistiques et sportifs en maternelle ».

Article 2 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Paris Basket 18e, 15 passage Ramey (18e) (17410), (dossier n° 2018-05166) pour une action intitulée « La réussite scolaire, un travail d'équipe ! ». Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle d'objectifs correspondante.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association Culture Prioritaire, 188 boulevard Saint-Denis 92400 Courbevoie (173521), (dossier n° 2018-05378), pour une action intitulée « Culture générale et culture des métiers pour des jeunes des quartiers populaires du 18e».

Article 4 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association La Sierra Prod, 20 rue Camille Flammarion (18e) (8462), (dossier n° 2018-05298) pour une action intitulée « Collégiens reporters, ou comment se construit l'information journalistique ? atelier d'éducation aux médias ». Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle d'objectifs correspondante.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Les Petits Débrouillards Ile-de-France, 82 avenue Denfert Rochereau (14e) (19670), (dossier n° 2018-05225) pour une action intitulée « Arts et Sciences à la porte de la Chapelle ». Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle d'objectifs correspondante.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 1.400 euros est attribuée à l'association Accueil Goutte d'or, 26 rue de Laghouat (18e), (9510), (dossier n° 2018-04582) pour une action intitulée « Semaine du Livre à la Goutte d'Or ».

Article 7 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Les Serruriers Magiques, 102 rue de Clignancourt (18e) (11327), (dossier n° 2018-05217) pour une action intitulée « Des Ailes pour le dire, activités d'expression ».

Article 8 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Ecoute Interculturelle dans un Dispositif Inter Psy (EIDIP) 20 rue Tchaikovski (18e) (20562), (dossier n° 2018-05354) pour une action intitulée « Accompagner et soutenir les adolescents ».

Article 9 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association SOS Casamance, 46 rue de la Goutte d'Or (18e) (11270), (dossier n° 2018-07402) pour une action intitulée « Lutter contre le décrochage scolaire par l'accompagnement à la scolarité par le bénévolat lycéen ».

Article 10 : Une subvention d'un montant de 2.800 euros est attribuée à l'association Soutenir Organiser Créer des Relais d'Apprentissage Tous Ensemble, 46 rue Saint Blaise (20e) (14805), (dossier n° 2018-05087) pour une action intitulée « Accompagnement à la scolarité par le bénévolat lycéen ».

Article 11 : La dépense totale correspondante, d'un montant de 16.700 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2018, au chapitre 65, nature 65748, fonction P 213, destination 2130005.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO